

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### **Arrêté du 21 novembre 2008 portant autorisation temporaire d'exercice de la médecine en France**

NOR : SJS0831191A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 4131-4,

Vu l'arrêté en date du 23 mars 2006 autorisant Mme Bessaih (Nadia) épouse Mahmoudi à exercer temporairement la médecine dans le service d'oncologie médicale du centre hospitalier universitaire de Limoges, 2, avenue Martin-Luther-King, 87042 Limoges Cedex, à compter du 23 mars 2006 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;

Vu l'arrêté en date du 22 janvier 2007 autorisant Mme Bessaih (Nadia) épouse Mahmoudi à exercer temporairement la médecine dans le service d'oncologie médicale du centre hospitalier universitaire de Limoges, 2, avenue Martin-Luther-King, 87042 Limoges Cedex, à compter du 2 janvier 2007 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2007,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Bessaih (Nadia) épouse Mahmoudi, née le 22 février 1960 à Rabat (Maroc), est autorisée à exercer temporairement la médecine dans le service d'oncologie médicale du centre hospitalier universitaire de Limoges, 2, avenue Martin-Luther-King, 87042 Limoges Cedex, dans les conditions prévues à son contrat de travail et sous réserve de son inscription au tableau du conseil de l'ordre des médecins.

#### Article 2

L'autorisation temporaire d'exercer la médecine est accordée à compter du 13 novembre 2008 jusqu'au 13 mai 2009.

#### Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 21 novembre 2008.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement simultané de la directrice  
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,  
du chef de service, du sous-directeur et de son adjointe :

*La chef du bureau M2,*

D. BARELLI